

Doit Monsieur Bordus Darius de habitude de
 Clerance à Dubroca freres de Bayonne pour les art.^{es} cy après
 delivres suivant sa lettre à mi de Lamercins fils aine & ce
 pour l'equipement de son Equipement a raison de son prochain
 depart pour les isles suivant sa declaration par luy signée

1764	Avout - 13	1	Chapeau demi Castor de parit	15		
		1	Cravate de taffetas noir	3	10	
		1	Bourse à Cheveux	2	5	20.15
	Sept - 4	10	au 1/2 gros de tours Chang	4	15	49
		6	au Florence blanc	4	15	28.10
		3	au 1/2 Ratille	32		5.12
		2	au 1/4 drap façon d'elbeuf	12	10	28.2.6
		2	au sergette att	26		2.12
		2	Pieces basins d'holand	21		42
		13	au 2/3 Ratille	32		21.17.4
		36	au toile de troye	3		108
		1	doux Piquets brodés			4
		3	au Batiste fine	13		39
		1	paire manchettes brodees			9
		1	paire ditto			5.12
		1	paire ditto			8
		1	paire ditto			8.15
		5	2 paires bas de soye blancs de parit	13		26
		1	Epee & le neud de chee Bellan Cadet			18
		1	Ceinturon			3
		1	Chapeau gance en or avec Plumet de chee			25
		1	Bubaton suivant sa quitance cy			2.15
		1	Bourse a Cheveux avec le Ruban			2.15
			pour façon d'un habit complet en gros de tours y compris les fournitures			15
			pour celle de sept vestes			24.10
			pour celle d'une redingote			5
			pour 2 ^{mes} gros boutons y Redingote			2
			" pour un Compte des fournitures Coutures, & aut. ^{es} ouvrages fournis par marimaite cy			91.10
						<u>593.10.10</u>

Jay reconnu que Messieurs Dubroca freres m'ont fait la somme
 portees sur le compte ci dessus montant a cinq cent cinquante
 trois livres dix sols six deniers le tout pour parachever mon
 equipement a raison de mon prochain depart pour le Cap
 a Bayonne le 6^{me} sep. 1764
 Bordus Darius fils aine